



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale spéciale de l'Association des Alternatives en santé mentale de la Montérégie (AASMM),

tenue mercredi le 24 mai 2017 à 9 h 30 à l'Auberge des Trois Tilleuls, 290 rue Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu.

Liste des présences:

Lise Campeau	Maison du Goéland
Denis Forest	Le Point Commun
Christiane Laplante	MADH
Gérald Mongeau	Maison Vivre
Gabrielle Brind'Amour	L'Accolade
Joseph-Anne Saint-Hilaire	L'Autre Versant
Connie Bleau	L'Avant-Garde
Katleene Couture	L'Arc-en-ciel des Seigneuries
Sylvie Tétreault	Le Trait-d'union Montérégie
Mélanie Bourque	L'Entre Deux
Louise Blais	Au Second Lieu
Diane St-Germain	Santé Mentale Haut-Richelieu
Geneviève Couture	Ancre et Ailes
Mario Deschambeau	Ancre et Ailes
Guyline Moore	Centre Psychosocial Richelieu-Yamaska
Geneviève Ouimet	Association de parents de l'enfance en difficulté (APED)
Sylvie Pellerin	La Maison du Goéland

Invitées

Lucie Hébert
Louise Gagnon Lessard

Le quorum est constaté: 14 organismes membres sont présents sur 21 ce qui constitue plus du tiers des membres requis par les règlements généraux.

La présidente, Lise Campeau ouvre officiellement la rencontre en s'adressant aux membres pour leur souhaiter la bienvenue et rappeler le contexte de ces deux assemblées. Elle souligne en les remerciant, la contribution des membres des comités qui ont travaillé à cette année de restructuration.

L'assemblée nomme Lucie Hébert présidente d'assemblée et Louise Gagnon Lessard secrétaire, sur une proposition de Gérald Mongeau appuyé par Sylvie Pellerin.

AGS05-2017-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est lu aux membres qui l'adoptent à l'unanimité sur une proposition de Christiane Laplante appuyée par Louise Blais.

AGS05-2017-02 Présentation et adoption de la demande de lettres patentes supplémentaires.

Denis Forest présente les résultats des travaux accomplis pour proposer aux membres les modifications suivantes qui justifieront une demande de lettres patentes supplémentaires.

À LA DÉNOMINATION SOCIALE

Version actuelle	Nouvelle version
Association des alternatives en santé mentale de la Montérégie AASMM	Regroupement des organismes communautaires en santé mentale de la Montérégie ROCSMM

Sur la dénomination sociale, la modification est proposée par Joseph Anne Saint-Hilaire, appuyée par Gérald Mongeau. Elle est adoptée à l'unanimité.

AUX OBJETS DE LA CHARTE

Version actuelle	Nouvelle version
<ol style="list-style-type: none">1- Favoriser le regroupement et la concertation des ressources alternatives en santé mentale de la Montérégie.2- Susciter le développement de services alternatifs en santé mentale de la Montérégie.3- Organiser et participer à la reconnaissance des ressources alternatives en santé mentale de la région.4- Établir une relation d'interlocuteur privilégié avec le réseau des établissements des services publics.5- Contribuer à la promotion d'une approche globale de la santé auprès de la population.6- Organiser des activités sociales ou autres, recevoir des dons et des subventions de même qu'organiser des souscriptions pour financer les activités. <p>Le tout ne pouvant constituer un établissement au sens de la Loi sur les services de la santé et les services sociaux.</p>	<ol style="list-style-type: none">1- Favoriser le regroupement et la concertation des ressources alternatives et d'action communautaire autonome en santé mentale de la Montérégie.2- Susciter le développement de services alternatifs et communautaires en santé mentale dans la Montérégie.3- Organiser et participer à la reconnaissance des ressources alternatives et d'action communautaire autonome en santé mentale en Montérégie.4- Établir une relation d'interlocuteur privilégié avec le réseau des établissements en santé et services publics.5- Contribuer à la promotion d'une approche globale de la santé auprès de la population.6- Organiser des activités sociales ou autres, recevoir des dons et des subventions de même qu'organiser des souscriptions pour financer les activités. <p>Le tout ne pouvant constituer un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.</p> <p>Nom: Regroupement des organismes communautaires en santé mentale de la Montérégie.</p> <p>Siège social: Sur le territoire de la Montérégie, à l'adresse désignée par les administrateurs.</p>

Sur les objets de la charte, l'ensemble des modifications est proposé par Gérald Mongeau appuyé par Diane St-Germain. Toutes les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité.

AGS05-2017-03 - Adoption des nouveaux règlements généraux

Ceux-ci sont les mêmes que pour la défunte AASMM. On propose d'y intégrer les modifications qui viennent d'être adoptées aux objets de la charte. On fait la lecture des principaux éléments. Les commentaires sont bien reçus et le CA décidera des modifications précises qui en découleront.

Les règlements généraux du Regroupement des organismes communautaires en santé mentale de la Montérégie, le ROCSMM sont adoptés à l'unanimité, tels que modifiés, sur une proposition de Nancy Gagnon appuyée par Gérald Mongeau.

Voici l'essentiel des commentaires émis sur la proposition:

- À la page 10, à deux reprises, il manque un M quand on mentionne le ROCSMM.
- Certains membres s'interrogent sur la représentativité du CA par rapport aux territoires. Si cela ne s'avère pas possible que chaque territoire soit représenté, le regroupement pourrait procéder tout de même aux nominations pour ne pas retarder le processus. Les membres de chaque sous-région ont la responsabilité de voir à sa représentation.
- Joseph-Anne Saint-Hilaire aimerait que le ROCSMM se penche sur une structure de participation qui s'apparenterait à celle de l'Estrie. Tous les organismes sont membres du CA et se nomment un exécutif. Ils doivent s'impliquer dans au moins un comité de travail.
- Les membres tiennent à remercier Denis Forest et Danièle Chrétien pour l'excellent travail accompli à la révision des documents légaux du regroupement.

AGS05-2017- 4 Adoption de la tarification de la cotisation annuelle.

Lucie Hébert explique aux membres que ces niveaux de cotisation sont calqués sur ceux qui étaient en vigueur à l'AASMM.

1. 50 \$ pour les organismes dont le financement est en deçà de 50 000 \$
2. 100 \$ pour les organismes entre 50 000 \$ et 100 000 \$
3. 200 \$ pour les organismes financés entre 100 000 \$ et 200 000 \$
4. 275 \$ pour les organismes financés à + de 200 000 \$
5. 100 \$ pour les organismes affiliés

Voici les commentaires émis sur la proposition:

- C'est un peu cher et pourrait constituer un obstacle à la participation pour certains organismes.
- Serait-ce possible de revoir ces paliers pour en ajouter un entre le 5 et le 6 ou d'accorder un statut particulier ?
- D'accord que c'est un peu cher pour un regroupement qui amorce une nouvelle existence.
- On signale que le regroupement a changé de nom et a ouvert le membership, mais qu'il existe depuis 30 ans. Le commentaire veut que cet argument ne devrait pas être mis en lien avec la demande de baisse.

- Une baisse permettrait d'être plus inclusif pour l'ensemble des organismes.
- Si on se compare on peut comprendre que ces montants paraissent élevés. Ils ont seulement été indexés. Il ne faut pas oublier que le nombre limité des organismes appelle une cotisation plus élevée pour avoir une bonne part d'autofinancement.

Les niveaux de cotisation sont proposés par Diane St-Germain, appuyée par Denis Forest.

Les membres sont invités à voter sur la proposition initiale: pour - 6 contre- 6 abstentions - 2.

Devant cette position partagée, le CA va revenir sur les suggestions en visant l'inclusivité l'inclusion et en s'ajustant pour les organismes qui ont des revenus plus bas, tout en restant équilibré par rapport aux organismes qui ont beaucoup plus d'acquis financiers. Il reviendra aux membres avec une nouvelle proposition le plus tôt possible.

AGS05-2017-05 Levée de l'assemblée.

L'assemblée est levée sur une proposition de Christiane Laplante, appuyée par Louise Blais et ce, à l'unanimité.

Rédigé par Louise Gagnon Lessard

Lucie Hébert
Présidente d'assemblée

Christiane Laplante
Secrétaire